

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE DES SOURCES

25, avenue des Sources – 39338 LYON CEDEX 09

Tel : 04.78.66.20.66 - www.irm-des-sources.com

DEVIS A SIGNER

Conformément à l'arrêté du 2 Octobre 2008 fixant le seuil prévu à l'Article L 1111-3 du Code de la Santé Publique, nous vous informons du coût d'un examen IRM :

Votre acte d'IRM se divise en 2 facturations : Les honoraires et le Forfait technique.

1. Les Honoraires du médecin radiologue :

Le tarif de l'acte fixé par la Convention Nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie et ses annexes approuvées par arrêté et les majorations éventuelles prévues par la Convention, est fixé à une valeur maximale de : **69.00 €.**

+ Le dépassement d'honoraires est fixé à : 50.00 €.

Le montant total que vous aurez donc à régler pour les honoraires sera au maximum de 119.00 € soit 70.70€ avec le tiers payant sur la part sécurité sociale.

Les médecins radiologues exerçant dans ce centre sont :

Conventionnés secteur 2 - adhérents à l'OPTAM

Dr BACH Gaëlle, Dr BEN CHEIKH Alexandre, Dr BILLAUD Yann, Dr BONHOMME Gildas, Dr CHAZOT Alban, Dr DEHBI Sabrina, Dr JARDIN Sabine, Dr LARCHEZ Christophe, Dr MEYER Xavier, Dr PROUST Clément, Dr TAVERNIER Thierry, Dr THOMSON Vivien.

Conventionnés secteur 2 – non adhérents à l'OPTAM

Dr AMELI Roxana, Dr BOUQUET Grégoire, Dr BRUN Céline, Dr CHAMAKH Mounir, Dr CHUZEL Quentin, Dr FURHMANN Marc, Dr MALAUREILLE Lison, Dr RABASTÉ Sylvain, Dr ROSSET Rémy, Dr TSCHIRRET Olivier.

2. Le Forfait Technique de la machine IRM :

Si vous présentez une carte vitale à jour (ou l'attestation), le forfait technique sera facturé directement à votre caisse d'assurance maladie : vous n'aurez pas à le régler.

Dans le cas contraire, la valeur maximale du Forfait Technique que vous aurez à régler sera de 158.21€.

Fait à Lyon, le

M/ Mme /Mlle :

Signature du patient :

Précédée de la mention « lu et approuvé »